



VILLE DE SION

**AVIS OFFICIEL
VOTATION COMMUNALE DU
29 JANVIER 2012**

Conformément aux dispositions en vigueur, le bureau de vote du Casino sera ouvert le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 28 et 29 janvier 2012 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la fusion des communes municipales de Sion et de Salins.

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino, à la rue du Grand-Pont, sera ouvert :

Samedi 28 janvier 2012

de 10h à 12h
de 17h à 19h

Dimanche 29 janvier 2012

de 10h à 12h

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à



VILLE DE SION

la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 23 janvier 2012, chaque jour de 08h à 18h, sauf le vendredi 27 janvier, jusqu'à 17h (heure limite).

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 27 décembre 2012